

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 JANVIER 2015

Date de la convocation

Le 21 janvier 2015

Date de l'affichage

Le 21 janvier 2015

Nombre de conseillers élus : 51 Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de votes: 48

Le vingt et huit janvier deux mille quinze à vingt-heures, l'assemblée dûment convoquée par lettre du 21 janvier 2015, s'est réunie à la salle des fêtes de SECOURT, sous la présidence de Mr Jean-Paul ECKENFELDER.

Présents titulaires : 37

Mesdames et Messieurs: Gérard MOLIE, Gilles BECK, Christophe RENAUD, Robert THOMAS, Jean-Paul ECKENFELDER, Jeanine LECLERC, Jean CARSIGNOL, Bruno GANDAR, Hervé SENSER, Patrick CLAUSE, Daniel HIRSCH, Brigitte TORLOTING, Gérard MICHEL, Guy PETAIN, Jean-Marie SCHMITT, Philippe JEAN, Evelyne KIEFFER, Jean-Marie STABLO, Bernard THIRIAT, Patrick JOUAN, Marie Claude SCHARFF, Claudine BOUCHE, Stéphane NICOLAS, Antoine HENRION, Jean RENAUT, Jean STAMM, Philippe OCHEM, Maurice LEONARD, Patrice GERARDIN, Marie-Thérèse GANSOINAT RAVAINE, François VALENTIN, Chantal BRICOUT, André MORDENTI, Nicolas VICTORIEN, Séverine COURTOIS SENE, Raymond ARNOULD, Patrice THIEBAUD.

Suppléants remplaçant de droit des titulaires absents : 6

Messieurs: Pascal BARBA, Claude JOLY, Marc SIBERT, Denis, BEAUCOUR, Dominique CABAYOT, Jean Marc GRUNDFELDER.

Pouvoirs: 5

Monsieur Jean François HESSE avait donné procuration à Monsieur Hervé SENSER, Monsieur François HENOT avait donné procuration à Monsieur Christophe RENAUD, Monsieur Jean Marc REMY avait donné procuration à Monsieur Jean Paul ECKENFELDER, Madame Edwige TUAKLI avait donné procuration à Monsieur Jean STAMM, Monsieur Raphael ELIN avait donné procuration à Monsieur Jean Marie SCHMITT.

Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs: Jean Christophe MOULON, Bernard GUITTER, Christian KLEIN, Jean François HESSE, François HENOT, Jean-Marc REMY, Jean-Luc ETIENNE, Hervé BELLOY, Jacques BOUCHES, Raphael ELIN, Socrate PALMIERI, Jean FRANÇOIS, François LESPAGNOL, Edwige TUAKLI.

Assistaient également à la réunion :

Madame Céline MANGIN et Monsieur Nicolas POIRIER, agents de la CC du Sud Messin

Ordre du jour :

PV du Conseil du 17-12-2014

Décisions prises par délégation

- 1- Soutien aux travaux de ravalement de façades Demande de subvention
- 2- Soutien aux manifestations Demande de subvention
- 3- RH Création poste instructeur du droit des sols
- 4- Déchets ménagers Convention OCAD3E
- 5- Aménagement numérique du territoire Stratégie communautaire
- 6- Projet de réalisation d'une Gare d'interconnexion TGV-TER à Vandières
- 7- POINT COMPLEMENTAIRE SIVT du Pays Messin Représentants de la CC du Sud Messin
- 8- Divers

Monsieur ECKENFELDER accueille les membres du Conseil Communautaire et remercie Monsieur HENRION, représentant la Commune de SECOURT pour la mise à disposition de la salle des fêtes permettant la tenue de cette réunion.

> Modification de l'ordre du jour - Ajout point n°7 - SIVT - Désignation de représentants

Monsieur ECKENFELDER propose aux membres du Conseil Communautaire de modifier l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Communautaire par l'ajout d'un point n°7 portant sur la désignation de représentants complémentaires de la CC du Sud Messin au sein du SIVT du Pays Messin.

Après échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

 VALIDE la modification de l'ordre du jour de la présente réunion par l'ajout d'un point n°7 portant sur la désignation de représentants complémentaires de la CC du Sud Messin au sein du SIVT du Pays Messin. Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 17-12-2014, transmis à l'ensemble des membres, n'ayant soulevé aucune observation, est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées.

> Décisions du Président prises par délégation

Monsieur ECKENFELDER présente au Conseil Communautaire les décisions prises par délégation, conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15-04-2014 :

| Date | Objet | Entreprise | Montant (€ HT) | |
|---|--|-----------------------|----------------|--|
| 06/01/2015 | Equipements sportifs football - SPS | DEKRA | 3 940 € | |
| 05/01/2015 Cérémonie des vœux - traiteur | | CAR O'PIZZA | 1 275 € | |
| 12/01/2015 | Déchèterie de REMILLY - Pose de | MENUISERIE DE 3 120 € | | |
| 12/01/2015 | madriers sur les quais | L'ARGONNE | 5 120 € | |
| 27/01/2015 | Déchèterie de REMILLY – Pose robinet extérieur | ROGER MAIRE | 480.50 € | |
| Accueil périscolaire – vidange bac 27/01/2015 dégraisseur / passage caméra réseau EU / curage réseau EU | | MALEZIEUX | 2 190 € | |

1. Programme de soutien aux travaux de ravalement de façades – Demande de subvention

Au titre de la politique intercommunale de soutien aux travaux de ravalement des façades, Monsieur JEAN, Vice-président en charge du Très Haut Débit et de l'Habitat soumet le dossier de demande de versement suivant aux membres du Conseil Communautaire :

Nom du propriétaire : Marcel THILL

Commune: BUCHY

Localisation du bâtiment : 5, Rue des Marronniers Coût des travaux subventionnables : 16 148€ TTC Montant total potentiel de la subvention : 1 428 €

Part CC du Sud Messin: 714 €

Visite de conformité favorable en date du 18/12/2014 Avis favorable de la Commission en date du 08-01-2015:

Après échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

 VALIDE le versement d'une subvention de 1 428.00 € au bénéfice de Monsieur Marcel THILL résidant 5, Rue des Marronniers à BUCHY.

2. Aide aux manifestations – Février des Théâtres

Au titre de sa politique intercommunale d'aide aux manifestations, Monsieur HENRION, Vice-président en charge du tourisme, de la randonnée, du sport et de la culture soumet le dossier de demande de subvention suivant aux membres du Conseil Communautaire :

Nom de la manifestation : Février des Théâtres Association concernée : Foyer Rural de BECHY

Date de la manifestation : 31/01, 01/02, 08 et 09/02, 14 et 15/02, 21/02 Lieux de la manifestation : Béchy / Orny / St Jure / Solgne / Verny

Publics: tous publics (1120 entrées en 2014)

Objectifs: Accès à la culture en milieu rural, rencontres entre les habitants, permettre un travail collectif entre les associations,...

Budget prévisionnel: 22 962€ Demande de subvention: 4 000€

Avis favorable de la Commission en date du 16-12-2014

Avis favorable du Bureau en date du 21-01-2015 pour l'octroi d'une subvention de 2500 €.

Après échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE, conformément au règlement en vigueur, le principe de l'attribution d'une subvention de 2 500 € au Foyer
 Rural de BECHY afin de participer au financement de la manifestation intitulée « Février des Théâtres »,
- AUTORISE le Président à signer la convention afférente.

a. Rappels généraux

Madame MANGIN rappelle que par délibération en date du 27 octobre 2014, le Conseil Communautaire a validé le transfert de la compétence « Instruction des autorisations d'urbanisme » des communes à la Communauté de Communes du Sud Messin, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Tenant compte de cette délibération et considérant que les conditions de majorité qualifiée requises pour procéder à la modification des statuts sont atteintes, il convient de recruter un agent instructeur du droit des sols et de créer le poste correspondant.

b. Proposition de création de poste

Madame MANGIN indique que la CC du Sud Messin va procéder au recrutement de Madame Sophie LORO (actuellement en poste au sein de la Ville d'EPERNAY) sur le poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme dans le respect des enveloppes financières évoquées précédemment devant le Conseil Communautaire.

Madame GANSOINAT-RAVAINE précise que la Communauté de Communes du Sud Messin souhaite développer un service d'instruction des autorisations d'urbanisme proposant une intervention de qualité rendue dans le respect des délais du Droit de l'Urbanisme.

Au regard des modalités de partenariat actées entre les Communautés de Communes du Sud Messin et du Val de Moselle validant le principe de la présence de l'instructeur dans le Sud Messin à raison de 28h/semaine et dans le Val de Moselle à raison de 7h/semaine, il est proposé au Conseil Communautaire la création du poste suivant :

| EMPLOI | FILIERE | GRADE | DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE |
|---|----------------|---------------------|-------------------------------|
| Instructeur des autorisations d'urbanisme | Administrative | Attaché territorial | Temps non complet – 28h |

Conformément à la loi du 26 janvier 1984, il est précisé que si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'attaché territorial.

c. Délibération

Après échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

| EMPLOI | FILIERE | GRADE | DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE |
|---|----------------|---------------------|-------------------------------|
| Instructeur des autorisations d'urbanisme | Administrative | Attaché territorial | Temps non complet – 28h |

- MODIFIE en conséquence le tableau des emplois ;
- INSCRIT au budget 2015 et suivants, les crédits correspondants

4. Déchets ménagers – Conventions OCAD3E et RECYLUM

a. Présentation

Monsieur POIRIER indique qu'OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément comme éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers pour la période 2015-2020, par arrêté ministériel en date du 24 décembre 2014. Ce nouvel agrément impose à la CC du Sud Messin de procéder à la signature de nouvelles conventions :

- Avec OCAD3E pour la collecte des déchets électriques et électroniques pour la période 2015-2020
- Avec RECYLUM et OCAD3E pour la reprise des lampes usagées pour la période 2015-2020

Monsieur POIRIER détaille les évolutions apportées pour les périodes 2015-2020 :

- Pour la collecte des déchets électriques et électroniques :
 - Augmentation de l'ordre de 20 % des soutiens financiers aux collectivités,
 - Renforcement des mesures de lutte contre les vols et pillages des DEEE,
 - Dans le cadre des collectes de proximité organisées par l'éco-organisme référent, allocation d'un soutien au titre des agents d'accueil.
- Pour la collecte des lampes usagées :
 - Participer au financement de la communication mise en œuvre par les collectivités locales
 - Financer partiellement l'éventuelle création d'un local DMS nécessaire au stockage des lampes

b. Délibération

Après échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de convention entre la CC du Sud Messin et OCAD3E portant sur la collecte séparée des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) pour la période 2015-2020;
- VALIDE les projets de conventions entre la CC du Sud Messin, OCAD3E et RECYLUM portant sur la collecte séparée des lampes usagées pour la période 2015-2020;
- AUTORISE le Président à procéder à la signature de ces conventions.

5. Aménagement numérique du territoire

a. Rappels généraux

Monsieur ECKENFELDER retrace les enjeux de la création d'un réseau FTTH sur le territoire du Sud Messin et rappelle les engagements pris précédemment par le Conseil Communautaire concernant la participation active aux réflexions préalables à la création du futur Syndicat Mixte départemental.

Messieurs JEAN et POIRIER rappellent les éléments de contexte afférents à ce dossier :

- La stratégie départementale en matière d'aménagement numérique,
- Le positionnement de la CC du Sud Messin et la finalisation du transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques «

b. Projet de syndicat mixte d'aménagement numérique

Messieurs JEAN et POIRIER présentent l'état d'avancement des réflexions préalables à la création du futur Syndicat Mixte autour des éléments suivants :

- Le périmètre potentiel du syndicat,
- Les principales caractéristiques des statuts et étapes de création du syndicat,
- Les volets d'intervention du syndicat,
- L'évaluation financière de l'opération.

Il est précisé également aux délégués communautaires que le comité de préfiguration du syndicat mixte départemental s'est réuni à plusieurs reprises et a validé les éléments stratégiques suivants :

- Validation des projets de statuts du futur SMD;
- Validation du déploiement du réseau FTTH sur une durée de 5 ans [2016-2020] afin de s'assurer de la pleine mobilisation des financements nationaux;
- Validation de l'affermage comme mode de gestion retenu de l'infrastructure.

Ils soulignent que les réflexions à venir portent sur la définition détaillée du programme de déploiement de l'infrastructure FTTH sur la période 2016-2020. Aussi, la CC du Sud Messin est amenée à se prononcer rapidement sur les 2 principes suivants :

- Sur la période de 5 années de déploiement, à partir de quelle date la CC du Sud Messin s'engage-t-elle a mobiliser sa participation aux travaux d'investissements réalisés sur son territoire par le futur Syndicat, soit 3.5 Millions d'Euros environ ?
- Quelles sont les zones prioritaires à desservir par le futur réseau FTTH ?

Il est précisé que la CC du Sud Messin pourra assurer le financement de cette participation par le recours à un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation dont les modalités ont été négociées en amont avec le Conseil Général de la Moselle pour le compte du futur Syndicat Mixte et celui des EPCI membres. Quoi qu'il en soit, et à ce stade, il est indiqué que le montant annuel de remboursement d'un tel emprunt est estimé à 200 000 €.

Les échanges portent sur le faible degré de précision des impacts budgétaires et fiscaux de cette opération.

Messieurs ECKENFELDER et STABLO portent à la connaissance des conseillers communautaires les informations suivantes :

Actuellement le Conseil Général et les 19 EPCI concernées poursuivent une réflexion d'ordre stratégique sur les modalités de déploiement du réseau FTTH. Ainsi, le dossier est affiné au fur et à mesure que les décisions stratégiques sont prises par les membres du Comité de pilotage. Pour autant, le montant prévisionnel de la participation de la CC du Sud Messin est évalué assez finement à 3.5 Millions d'Euros dont le financement pourrait être assuré par le recours à un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. Là encore, une fois le montant définitivement connu, la CC du Sud Messin se rapprochera des services de la CDC pour une évaluation fine des modalités de recours à l'emprunt.

- Les impacts de cette opération sur la fiscalité intercommunale sont évalués à l'aune du régime fiscal actuel (fiscalité additionnelle).
- La CC du Sud Messin a sollicité les services de l'Etat afin de disposer d'informations complémentaires quant aux impacts des évolutions de compétences passées ou à venir (extension de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers », « petite enfance jeunesse ») et des évolutions fiscales (passage à la FPU) sur le montant de la DGF.
- Il est enfin précisé que l'aménagement numérique constitue une priorité fondamentale pour le Sud Messin et que la collectivité dispose d'une fenêtre d'opportunité de 5 années pour que le réseau soit déployé sur le territoire communautaire en mobilisant les subventions afférentes.

Ainsi, Messieurs ECKENFELDER, STABLO et JEAN proposent au Conseil Communautaire de retenir l'année 2018, comme 1ère année à partir de laquelle la CC du Sud Messin serait en capacité de mobiliser sa participation aux investissements réalisés en matière d'aménagement numérique.

Messieurs POIRIER et JEAN présentent aux membres du Conseil Communautaire la proposition émanant du Bureau et de la Commission habitat-internet :

- Priorités de déploiement du réseau FTTH :
 - 1/ Zone majoritairement desservie par un débit faible (de 0 à 3 Mbit/s) soit 15 Communes [BEUX, FOVILLE, MONCHEUX, ORNY, PONTOY, SILLEGNY, VULMONT, AUBE, CHANVILLE, FLOCOURT, LUPPY, THIMONVILLE, TRAGNY, LIEHON, VIGNY]
 - 2/ Zone majoritairement desservie par un débit ne permettant pas le Triple Play de qualité (0 à 8 Mbit/s) soit 14 Communes
 - [BUCHY, CHERISEY, LOUVIGNY, POMMERIEUX, POURNOY-LA-GRASSE, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, ANCERVILLE, BECHY, LEMUD, GOIN, PAGNY-LES-GOIN, SILLY-EN-SAULNOIS]
 - 3/ Zone concentrant un nombre important d'entreprises :
 - [ZA communautaires (SOLGNE, REMILLY et LEMUD), sites de développement économique (VERNY, CHEMINOT, LOUVIGNY, site aéroportuaire)]
 - 4/ Sites prioritaires:
 - [Aéroport régional, Gare TGV, Gare REMILLY, Zones d'activités communautaires (SOLGNE, REMILLY et LEMUD), Collèges (REMILLY et VERNY), SDIS (REMILLY et VERNY), Gendarmerie (REMILLY et VERNY)]
- Déploiement du réseau FTTH dans le Sud Messin à partir de 2018 :
 - 2018/2019/2020 : 3 années durant lesquelles la CC du Sud Messin pourra mobiliser sa participation aux investissements réalisés par le Syndicat Mixte et préparer en amont la hausse de la fiscalité nécessaire au remboursement de l'emprunt attaché à cette opération.

Madame TORLOTING indique que qu'il s'agit d'une proposition d'engagement fort pour la CC du Sud Messin.

Monsieur ECKENFELDER précise que le Conseil Communautaire sera amené à préciser cet engagement au fur et à mesure de l'avancement du projet et des réflexions engagées par la CC du Sud Messin quant aux évolutions de compétences et de régime fiscal.

Madame TORLOTIONG ajoute que l'engagement du Sud Messin dans la mise en œuvre de cette orientation pourrait générer une obligation à limiter le nombre, la nature et l'ampleur d'autres projets communautaires.

c. Délibération

Après échanges, le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (5 voix contre : messieurs BECK, THOMAS, ARNOULD, CLAUSE et RENAUT)

- REAFFIRME son engagement dans la démarche de préfiguration et de création du Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle et son ambition à y jouer un rôle moteur;
- VALIDE les priorités suivantes de déploiement du réseau FTTH dans le Sud Messin :
 - 1/ Zone majoritairement desservie par un débit faible (de 0 à 3 Mbit/s)
 - [BEUX, FOVILLE, MONCHEUX, ORNY, PONTOY, SILLEGNY, VULMONT, AUBE, CHANVILLE, FLOCOURT, LUPPY, THIMONVILLE, TRAGNY, LIEHON, VIGNY]
 - 2/ Zone majoritairement desservie par un débit ne permettant pas le Triple Play de qualité (0 à 8 Mbit/s) [BUCHY, CHERISEY, LOUVIGNY, POMMERIEUX, POURNOY-LA-GRASSE, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, ANCERVILLE, BECHY, LEMUD, GOIN, PAGNY-LES-GOIN, SILLY-EN-SAULNOIS]
 - 3/ Zones concentrant un nombre important d'entreprises
 - [ZA communautaires (SOLGNE, REMILLY et LEMUD), sites de développement économique (VERNY, CHEMINOT, LOUVIGNY, site aéroportuaire)]
 - 4/ Sites prioritaires :

[Aéroport régional, Gare TGV, Gare REMILLY, Zones d'activités communautaires (SOLGNE, REMILLY et LEMUD), Collèges (REMILLY et VERNY), SDIS (REMILLY et VERNY), Gendarmerie (REMILLY et VERNY)]

- VALIDE le principe du déploiement du réseau FTTH dans le Sud Messin à partir de 2018, année à partir de laquelle la Communauté de Communes du Sud Messin s'engage à pouvoir mobiliser sa participation aux travaux d'investissements réalisés sur son territoire par le Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle.
- SOLLICITE les membres du Comité de préfiguration du Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle afin que cet arbitrage soit pleinement pris en compte dans la définition du programme de déploiement du réseau FTTH.

6. Projet de Gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières

a. Echanges préalables

Monsieur ECKENFELDER indique qu'il souhaite soumettre au Conseil Communautaire une délibération par laquelle le Sud Messin exprime son opposition au projet de gare d'interconnexion TGV-TER de VANDIERES, et, par voie de conséquence, son opposition à l'hypothétique requalification de la gare TGV de LOUVIGNY en « gare fret TGV ».

Madame GANSOINAT-RAVAINE indique que ce point ne semble pas avoir été évoqué lors de la précédente réunion de Bureau de la CC du Sud Messin et regrette qu'une information objective ne soit pas apportée au Conseil Communautaire. Elle indique son désaccord sur le principe de cette délibération et précise qu'elle ne prendra pas part au vote à venir sur ce point.

Monsieur MICHEL indique pour sa part que le projet de délibération n'a pas sa place à l'ordre du jour de l'assemblée communautaire. Aussi, considérant que la consultation engagée par le Conseil Régional de Lorraine appelle les seuls électeurs à se prononcer sur le projet de la gare d'interconnexion TGV-TER de VANDIERES, il souligne que le rôle des élus est de les inciter à voter mais pas de leur imposer un vote favorable ou défavorable. Il indique qu'il ne prendra pas part au vote à venir sur ce point.

Monsieur ECKENFELDER souligne son étonnement face aux deux remarques précédentes. Il indique que les délégués communautaires sont désignés pour défendre l'intérêt général à l'échelle de la Communauté de Communes du Sud Messin. Le développement économique est un enjeu majeur pour l'avenir des Communes membres et du territoire communautaire car il génère des emplois et des ressources. Il précise que le Conseil Communautaire du Sud Messin est pleinement légitime pour se prononcer sur ce projet de délibération car cela marque la volonté forte et partagée des délégués de 34 Communes de s'opposer à un projet contre-productif pour le développement de leur territoire.

Monsieur VALENTIN indique ne pas participer au vote à venir sur ce point.

Madame KIEFFER indique que la motion aurait pu être retenue en lieu et place d'une délibération, plus formelle et administrative.

Monsieur PETAIN rappelle aux membres du Conseil Communautaire les démarches des acteurs du territoire lors du projet d'implantation de l'aéroport régional. Il souhaite que la Communauté de Communes du Sud Messin ne se laisse pas imposer des décisions impactant lourdement son potentiel de développement sans faire entendre sa voix.

Madame TORLOTING souligne les écarts entre les dynamiques de développement économique existant autour de la gare TGV de LOUVIGNY et la gare TGV Champagne-Ardenne. Elle indique également que l'éventuel retrait de la gare TGV de LOUVIGNY générera une diminution des recettes pour le territoire. Elle s'interroge également sur l'intérêt d'une telle consultation à la veille de la constitution d'une nouvelle institution élargie et sur la position de cette nouvelle Région sur ce dossier.

Madame GANSOINAT-RAVAINE rappelle que la gare TGV de LOUVIGNY n'est pas une gare d'interconnexion, critère indispensable à la création d'une dynamique de développement périphérique.

Monsieur ECKENFELDER réfute l'argument selon lequel l'interconnexion d'une gare TGV lui permet de générer du développement économique.

b. Délibération

VU que la gare Lorraine TGV située à LOUVIGNY remplit aujourd'hui pleinement son rôle en accueillant 600 000 voyageurs par an;

VU l'inéluctable rallongement du temps de parcours généré par l'augmentation des correspondances nécessaires à l'accès au projet de gare d'interconnexion de VANDIERES ;

VU le différentiel aujourd'hui non financé entre le budget prévu par le Conseil Régional de Lorraine (120 Millions d'euros) pour assurer la réalisation de la gare d'interconnexion TGV-TER et le coût réel de la construction de cet équipement (200 Millions d'Euros minimum):

VU l'incapacité des infrastructures routières existantes à absorber le trafic induit par une gare TGV à VANDIERES;

VU l'inexistence technique du « fret TGV » et l'absence d'infrastructures routières permettant d'accéder aux quais de l'actuelle gare TGV de LOUVIGNY;

CONSIDERANT les différents arguments techniques et économiques opposés au projet de création d'une gare d'interconnexion TGV-TER à VANDIERES;

CONSIDERANT les différents arguments techniques et économiques opposés au projet de transformation de l'actuelle gare TGV de LOUVIGNY en hypothétique « gare fret TGV »;

CONSIDERANT l'actuelle gare TGV de LOUVIGNY comme un équipement majeur du développement futur du Sud Messin;

Mesdames GANSOINAT-RAVAINE, COURTOIS-SENE, BRICOUT ainsi que Messieurs VALENTIN, NICOLAS et MICHEL ne participent pas au vote.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (2 ABSTENTION) :

- EMET un avis défavorable sur le projet de création d'une gare d'interconnexion TGV-TER à VANDIERES;
- EMET un avis défavorable sur le projet de transformation de l'actuelle gare TGV de LOUVIGNY en hypothétique « gare fret TGV »;
- AFFIRME sa volonté que l'actuelle gare TGV de LOUVIGNY s'accompagne d'un développement économique périphérique affirmé afin d'en renforcer encore l'attractivité, l'efficacité et le rayonnement.

7. SIVT du Pays Messin – Désignation de représentants pour 5 Communes

a. Rappels

Depuis le 01-01-2014, la CC du Sud Messin est membre du SIVT du Pays Messin pour 28 de ses Communes membres par application du principe de représentation-substitution (soit des ex CC, soit des Communes membres individuellement). Par délibération en date du 04-02-2014, et dans un souci d'harmonisation de la situation, le Conseil Communautaire a sollicité le SIVT afin de pouvoir adhérer pour l'ensemble de ses Communes membres.

En conséquence, le SIVT a engagé une procédure de modification statutaire en cours de finalisation.

Le SIVT sollicite la CC du Sud Messin afin que le Conseil Communautaire désigne par délibération ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour les 6 Communes suivantes : LIEHON, SILLY-EN-SAULNOIS, CHANVILLE, BECHY, FLOCOURT, THIMONVILLE.

b. Délibération

Après échanges, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DESIGNE ses représentants complémentaires suivants au sein du SIVT du Pays Messin :

| | Titulaires | Suppléants |
|-------------------|---------------------|-------------------|
| BECHY | Gilles BECK | Eric MULLER |
| CHANVILLE | Jean-François HESSE | Damien LACOMBRE |
| FLOCOURT | Bruno GANDAR | Christian VIVILLE |
| LIEHON | Patrick CLAUSE | Gilbert EHRMANN |
| THIMONVILLE | Maurice LEONARD | Romain KUSZEJ |
| SILLY-EN-SAULNOIS | Jean RENAUT | Kévin HENRION |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 et ont signé les membres présents.

Affiché au siège de la Communauté de Communes du Sud Messin

A Verny, le 2 février 2015

Le Président

Jean-Paul ECKENFELDER

TE DA

du SUD

